

Postgasse 68  
3000 Berne 8  
Téléphone 031 633 75 91  
Télécopie 031 633 75 97  
communication@sta.be.ch  
www.be.ch

Berne, le 27 octobre 2008  
(Rmu::odma\pcdocs\docssta\309325(1))

**Encadré et grisé : compléments par rapport au communiqué de presse**

**Situation financière actuelle**

**Le Conseil-exécutif veut empêcher un nouvel endettement et envoie un signal fort de politique fiscale pour 2008**

Les conséquences possibles de la crise des marchés financiers ont conduit le Conseil-exécutif du canton de Berne à revoir la planification de la politique financière et de la politique fiscale pour les années 2009-2012. Il a ainsi mis sur les rails une planification de rechange pour la mise en œuvre du budget 2009. La situation telle qu'elle se présente en octobre amène le gouvernement à tabler sur un ralentissement conjoncturel. Les forts excédents de revenus attendus pour cette année permettent toutefois de prendre deux mesures visant à créer la confiance : le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver pour 2008 un rabais d'impôt unique et une augmentation des traitements du personnel cantonal avec effet rétroactif. Le contribuable pourra ainsi participer à l'excédent de revenus et le pouvoir d'achat du personnel sera préservé. Le gouvernement cantonal rejette cependant les deux interventions parlementaires demandant des baisses d'impôts en 2009 et 2010. En effet, le manque à gagner fiscal qu'elles induiraient n'est pas financé et le Conseil-exécutif n'entend pas accroître encore le risque d'un nouvel endettement. Au premier semestre 2009, le canton mettra en consultation le projet de révision de la loi sur les impôts 2011 avec des allégements fiscaux ciblés à la clé.

L'analyse par la Direction des finances et la Direction de l'économie publique des retombées de la crise des marchés financiers ont permis au Conseil-exécutif de disposer d'une première vue d'ensemble des conséquences possibles de l'évolution actuelle. La question principale consistait à savoir dans quelle mesure la crise financière et le risque d'un ralentissement conjoncturel se répercuteraient sur l'économie et la planification financière cantonale.

L'analyse de l'exécutif a porté sur les quatre domaines suivants :

**Conjoncture et économie** : Tous les instituts de recherche conjoncturelle consultés par le canton de Berne ont revu à la baisse leurs prévisions de croissance pour l'année prochaine par rapport au mois de juillet dernier. Ils tablent désormais sur une croissance réelle comprise entre 0,2 et 1,3 % en 2009. Les informations obtenues auprès des milieux spécialisés indiquent que l'économie bernoise commence à manifester les premiers signes d'un affaiblissement de la conjoncture. A quelques exceptions près, ce reflux n'est pas qualifié de grave, même si l'appréciation constante du franc entrave de plus en plus les exportations. Les banques bernoises estiment que leur situation est solide. D'une manière générale, il est encore trop tôt pour évaluer les conséquences de manière fiable. Il faut toutefois s'attendre à une légère remontée du chômage. Compte tenu de la structure de l'économie bernoise, le gouvernement table sur un ralentissement de la croissance. Un effondrement conjoncturel n'est pas envisagé pour le moment, mais ne peut plus être exclu. Le canton de Berne soutiendra la conjoncture au moyen de la hausse budgétée des investissements nets dans les domaines de la protection des eaux, des transports publics et de la construction des routes. Il attend de la Confédération qu'elle verse ses contributions pour les projets cofinancés avec le canton en respectant les montants et le calendrier prévus.

### Informations complémentaires sur l'évolution conjoncturelle

L'évaluation ci-dessous se fonde notamment sur les prévisions des principaux instituts de recherche conjoncturelle concernant la croissance économique (PIB) et le renchérissement en 2009 :

	<i>Juillet 2008 (en pourcentage)</i>	<i>Dernières estimations (en pourcentage)</i>
<i>Croissance économique CH</i>	<i>1,3 – 2,0</i>	<i>0,2 – 1,3</i>
<i>SECO</i>	<i>1,3</i>	<i>1,3</i>
<i>BAK</i>	<i>2</i>	<i>0,7</i>
<i>UBS</i>	<i>1,4</i>	<i>0,2</i>
<i>CS</i>	<i>1,6</i>	<i>1</i>
<i>KOF/EPF</i>	<i>1,8</i>	<i>0,3</i>
<i>Croissance éco. canton Berne (BAK)</i>	<i>1,6</i>	<i>0,7</i>
<i>Renchérissement</i>	<i>1,3 – 1,4</i>	<i>1,3 – 1,5</i>

Selon les prévisions, la Suisse devrait enregistrer l'an prochain un **ralentissement de la croissance**, mais un effondrement massif de la conjoncture semble **peu probable**. Néanmoins, les incertitudes quant à l'évolution de l'économie réelle dans l'UE et aux Etats-Unis, l'évolution défavorable des cours de change et les turbulences persistantes sur les marchés financiers internationaux ont **accru les risques** pour l'économie suisse. Les prévisions sont donc très **incertaines**. Un seul des instituts de recherche conjoncturelle de premier plan (KOF/EPF) prévoit actuellement une récession (au 4<sup>e</sup> trimestre 2008 et au 1<sup>er</sup> trimestre 2009).

En septembre 2008, le **taux de chômage** en Suisse demeurait inchangé à 2,4 % (canton de Berne : 1,6 %). Pour 2009, les instituts de prévision tablent sur une **stabilisation, voire une légère progression** de ce taux. Ainsi le SECO par exemple prévoit-il pour la Suisse un taux de chômage de 2,7 %, et le BAK de 2,5 % (estimation de septembre 2008). Pour le canton de Berne, il n'existe normalement pas de prévisions concernant le taux de chômage ; cependant, ce taux est généralement inférieur d'environ un point de pourcentage à celui de l'ensemble de la Suisse.

Compte tenu de la **baisse des prix de l'énergie et des matières premières**, le renchérissement évoluera en 2009 dans un contexte de stabilité des prix, ce qui donnera à la Banque nationale suisse une marge de manœuvre pour des **baisses des taux d'intérêt**.

Selon les associations économiques, l'économie bernoise commence à manifester les premiers signes des retombées de la crise des marchés financiers, mais ils ne sont pas jugés graves à quelques exceptions près. Il est cependant **trop tôt** (car impossible), à l'heure actuelle, pour fournir une **évaluation fiable** des conséquences de cette crise.

Les évaluations des banques **confirment l'appréciation globale** esquissée par les associations économiques en ce qui concerne le canton de Berne. La situation des banques dans le canton de Berne même peut actuellement être qualifiée de stable et de solide en comparaison internationale. Dans le canton de Berne, le secteur financier est surtout axé sur l'activité de détail classique, et non pas sur l'« Investmentbanking ».

Du fait de l'importance relativement faible du secteur financier dans le canton de Berne, la crise des marchés financiers se répercute moins dans ce domaine sur l'économie bernoise, et notamment sur la situation de l'emploi.

*L'évolution économique dans le canton de Berne dépend en grande partie des développements en Suisse et au plan international. Dans une économie à la fois ouverte et fortement imbriquée dans le maillage mondial, le canton dispose de marges de manœuvre limitées.*

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances approuve, par ailleurs, le train de mesures adopté jeudi 16 octobre par la Confédération pour soutenir les marchés financiers. Au terme d'une première estimation, le Conseil-exécutif parvient à la conclusion que ces mesures n'ont pas de conséquences pour le moment sur le canton de Berne. Il est toutefois conscient des risques qu'elles font peser sur la Confédération et indirectement sur les cantons.

**Caisse de pension** : Les baisses des cours sur les marchés financiers internationaux se répercutent directement sur le degré de couverture des caisses de pension. Le Conseil-exécutif part du principe que la situation financière de la Caisse de pension bernoise s'améliorera lorsque les cours des valeurs cotées en bourse remonteront à nouveau et que le léger découvert actuel n'est que provisoire. Les tensions actuelles sur les marchés financiers ralentissent cependant l'assainissement de la Caisse de pension du corps enseignant bernois. Le Conseil-exécutif n'envisage aucune mesure d'urgence pour le moment s'agissant de ces deux caisses.

**Intérêts** : L'évolution des taux d'intérêt revêt une grande importance au vu de la dette encore importante du canton. Ce dernier a ainsi budgété 184 millions de francs pour le service de la dette en 2009. Il est impossible d'évaluer avec précision l'évolution du loyer de l'argent, même si pour le moment la tendance est plutôt à la baisse. La bonne qualité de débiteur du canton devrait déboucher sur des conditions favorables. Pour le gouvernement, il est cependant impossible actuellement d'estimer précisément l'évolution des taux de manière à adapter en conséquence le taux d'intérêt inscrit au budget 2009 et dans le plan mission-financement 2010–2012.

**Recettes fiscales** :

Les mouvements sur les marchés financiers et la baisse de la croissance du produit intérieur brut qu'ils entraînent pourraient – par rapport au budget adopté par le Conseil-exécutif en août dernier – se traduire par un manque à gagner allant jusqu'à 85 millions de francs sur les recettes fiscales, dès 2009. Le gouvernement estime que le recul annuel des recettes fiscales pourrait s'accroître jusqu'à 334 millions de francs en 2011 par rapport à la planification. Un tel scénario signifierait que le nouvel endettement du canton augmenterait de près de 400 millions de francs au total au cours de la période 2009–2012. Or, la planification d'août dernier tablait sur un désendettement d'environ un demi-milliard de francs durant la période de planification. Les nouvelles prévisions ne reflètent cependant que la situation à un instant donné, qui tient compte de la baisse de la fortune et des revenus des valeurs mobilières à la mi-octobre.

Les dernières semaines ayant montré que de grandes variations pouvaient survenir aussi bien à la baisse qu'à la hausse, le Conseil-exécutif a décidé de ne pas adapter pour le moment le budget 2009 adopté fin août 2008. Il entend cependant se préparer au cas où le recul des recettes fiscales se confirmerait et qu'il faudrait les compenser partiellement ou totalement à compter de 2009. Aussi a-t-il chargé la Direction des finances de préparer une planification de rechange pour la mise en œuvre du budget 2009, en étroite collaboration avec les autres Directions. Si nécessaire, une telle planification devrait permettre d'adapter rapidement la mise en œuvre du budget à la conjoncture et à la situation sur les marchés financiers.

La planification financière 2010–2012 demeure également inchangée pour le moment, car ces chiffres sont étroitement liés à l'évolution de la conjoncture. Les répercussions conjoncturelles de la crise financière ne pouvant pas encore être évaluées avec certitude à l'heure actuelle, le Conseil-exécutif entend encore attendre avant de revoir la planification à moyen terme. Il s'y attèlera cependant au printemps prochain.

### Informations complémentaires sur les recettes fiscales

*Au vu de l'assombrissement des perspectives conjoncturelles au 15 octobre 2008, le Conseil-exécutif a actualisé les prévisions de recettes fiscales pour l'exercice budgétaire 2009 et la période du plan financier 2010 à 2012.*

*Cette actualisation des prévisions se fonde sur les recettes fiscales des années précédentes, sur les rentrées fiscales de 2008 ainsi que sur divers paramètres économiques (notamment la croissance du PIB et le renchérissement). Concernant ces paramètres économiques, il faut observer qu'une **prévision à long terme de l'évolution** de la croissance du PIB ne peut actuellement reposer que sur des indices extrêmement incertains.*

*En ce qui concerne le calcul des recettes fiscales et les prévisions conjoncturelles, il importe de noter que le secteur public occupe une place supérieure à la moyenne dans le canton de Berne. Si cet état de fait a pour désavantage de freiner la croissance économique en période de boom économique, elle offre aussi l'avantage de la stabiliser en période de ralentissement conjoncturel. En outre, les personnes morales ne représentent qu'environ **15 % des recettes fiscales** du canton de Berne. Cette proportion relativement faible n'exerce pas une grande influence sur les recettes fiscales globales, même en cas d'effondrement lié à des facteurs conjoncturels.*

*Le tableau ci-dessous montre l'impact de l'actualisation des prévisions de recettes fiscales sur le solde du financement au 15 octobre 2008, par comparaison avec le solde de financement prévu au budget 2009 que le Conseil-exécutif a adoptés le 27 août 2008 et avec le plan intégré mission-financement 2010 à 2012. Le solde de financement est la valeur permettant de pronostiquer l'évolution de la dette. Ce tableau **ne tient pas compte** des conséquences éventuelles des **interventions politiques** visant des réductions d'impôts («Rabais fiscal 2009» et «Baisse de la quotité d'impôt à compter de 2010»).*

#### **Conséquences de l'actualisation des prévisions de recettes fiscales pour le solde de financement**

en millions CHF	Budget 2009	Plan intégré mission-financement		
		2010	2011	2012
Solde de financement 27.8.2008	61	120	161	151
Actualisation des prévisions de rentrées fiscales	-85	-191	-334	-287
Solde de financement 15.10.2008	-24	-72	<sup>1)</sup> -172	-136
Augmentation totale de la dette		-405		
Augmentation annuelle de la dette		-101		

<sup>1)</sup> Ce calcul prévoit la compensation de la progression à froid à hauteur de CHF 90 millions en 2011.

#### **2009 :**

*Pour le **budget 2009**, les prévisions actualisées au 15 octobre 2008 tablent sur une **diminution des revenus** de quelque CHF 85 millions par rapport aux recettes fiscales budgétées, du fait de la révision à la baisse des pronostics de croissance.*

*Cette évolution s'explique comme suit :*

- *Compte tenu de l'assombrissement des perspectives conjoncturelles, il faut s'attendre à ce que les **impôts sur le capital et sur le bénéfice des personnes morales** enregistrent une **croissance plus faible** que celle initialement prévue. L'Intendance des impôts estime qu'une partie des bordereaux des tranches d'impôt 2009 diminueront au premier semestre 2009 du fait de la réception d'une partie des déclarations d'impôt 2008.*
- *La **croissance de l'impôt sur la fortune des personnes physiques** a également été revue à la baisse du fait de l'effondrement prévu des portefeuilles de titres en 2008.*

*L'augmentation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques a été adaptée aux*

prévisions de croissance actuelles : cela représente une **baisse de revenus de CHF 60 millions**. Bien que l'impôt sur le revenu comprenne principalement des composantes salariales, il faut s'attendre dès **2009** à une **diminution des rendements de fortune et des revenus des indépendants**.

## 2010 à 2011 :

Pour **2010**, les prévisions tablent sur une **forte dégradation du résultat** par rapport au plan financier adopté cet été (baisse de CHF 191 millions). À partir de **2011**, il faut s'attendre à une **diminution considérable des revenus** par rapport aux valeurs prévues au plan financier adopté le 27 août 2008 par le Conseil-exécutif. Cependant, la baisse de revenus constatée par rapport aux prévisions de 2010 et 2012 s'explique aussi en partie par la compensation anticipée de la progression à froid, qui interviendra vraisemblablement dès 2011 au lieu de la date de 2012 initialement prévue. Pour **2012**, il en résulte une **diminution de revenus** de CHF 287 millions (5,5 %) par rapport aux valeurs du plan financier.

En comparaison avec le budget 2009 et le plan intégré mission-financement 2010 à 2012, la **dette augmente d'environ CHF 100 millions par an en moyenne**, au lieu de diminuer du même montant selon les objectifs fixés. Cependant, la dégradation des perspectives conjoncturelles n'a un impact très négatif que sur les années 2011 et 2012. Comme indiqué, l'exercice 2011 tient compte des effets de la compensation de la progression à froid. Du fait que les **perspectives** sont **très incertaines**, précisément pour 2011 et 2012, il n'est guère possible d'établir actuellement des prévisions fiables à plus long terme.

## Préparation d'une planification de rechange

Les développements qui précèdent montrent que la **situation de politique financière** du canton de Berne a **sensiblement changé** en l'espace de quelques semaines. Selon l'actualisation des prévisions de la mi-octobre 2008, la crise des marchés financiers aura aussi un impact considérable sur les **recettes fiscales** du canton de Berne.

En conséquence, le Conseil-exécutif a décidé de préparer une **planification de rechange** pour l'année 2009. Elle doit permettre si nécessaire, début 2009, de compenser totalement ou en partie la diminution des recettes fiscales par une réduction des dépenses lors de la mise en œuvre du budget 2009. Du point de vue du Conseil-exécutif, cette planification de rechange pour la mise en œuvre du budget 2009 vise essentiellement à **empêcher une augmentation de la dette**, afin de respecter la **consigne constitutionnelle de frein à l'endettement** appliqué au compte des investissements.

Il faut s'attendre à ce que la situation sur les marchés financiers internationaux reste encore volatile pendant des jours et des semaines, et qu'il ne soit **guère possible d'établir des prévisions fiables**. Dans cette situation, le Conseil-exécutif estime qu'**aucune mesure corrective** ne s'impose à **court terme** pour le budget 2009.

Le Conseil-exécutif va **observer** et analyser en permanence, durant les semaines et les mois à venir, l'**évolution** sur le marché financier ainsi que ses conséquences sur les recettes fiscales et les intérêts passifs. Au vu des prochaines évolutions et des résultats des débats budgétaires de la session de novembre 2008, il procédera avant fin janvier 2009 à une nouvelle analyse de la situation pour déterminer, le cas échéant, les écarts à escompter par rapport à l'objectif de politique financière précédemment évoqué (empêcher l'augmentation de la dette en 2009).

Après cet état des lieux, le Conseil-exécutif chargera l'administration, si nécessaire, de procéder à des **coupes dans les dépenses** lors de la mise en œuvre du budget 2009.

### **Le gouvernement envoie un signal dès cette année aux contribuables et au personnel**

L'extrapolation présentée en août dernier tablait sur un excédent de revenus de 400 millions de francs, un chiffre nettement supérieur à l'excédent de 100 millions de francs budgété. Les moyens disponibles pour la réduction de la dette seront également très supérieurs aux prévisions. Les retombées de la crise des marchés financiers ne se répercuteront sur les rentrées fiscales qu'à partir de 2009. En vue de la session de novembre, le Conseil-exécutif indique donc au Grand Conseil comment il entend mettre à profit cette marge de manœuvre financière supplémentaire en 2008 au moyen d'un geste ciblé et unique. Il propose au parlement – dans le sens d'une réévaluation – d'abaisser de 0,1 unité la quotité d'impôt pour cette année qu'il avait votée en novembre dernier pour le budget 2008. Cette baisse d'impôts serait limitée à 2008 et allégerait les contribuables bernois d'environ 140 millions de francs. Ces ressources resteraient ainsi dans les ménages et les entreprises, ce qui constitue un signal important dans la situation économique actuelle difficile.

Par ailleurs, le Conseil-exécutif avait déjà signalé que la croissance de la masse salariale du personnel cantonal était en deçà de l'inflation actuelle. Aussi a-t-il prévu, pour cette année encore, une augmentation des traitements de 0,5 % avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2008. Cette mesure, qui entraîne des coûts d'un peu moins de 30 millions de francs en 2008, devrait contribuer à maintenir le pouvoir d'achat du personnel. Il est prévu de verser cette augmentation rétroactive vraisemblablement avec les traitements de janvier 2009.

Les deux mesures supplémentaires pèsent sur les comptes 2008 à hauteur de quelque 170 millions de francs. D'après les estimations actuelles, l'objectif de réduction de la dette du gouvernement n'est pas menacé pour autant. Le solde – 180 millions de francs – reste très supérieur au désendettement visé, à savoir 100 millions de francs.

### **Baisse d'impôts en 2011 – Préparation de la révision de loi**

L'amélioration de la compétitivité fiscale du canton de Berne revêt une grande importance pour le Conseil-exécutif. A ses yeux, les interventions parlementaires pour un rabais d'impôt en 2009 (motion Brand) et la réduction de la quotité d'impôt à compter de 2010 (mandat Kohler), qui découlaient des très bons résultats des comptes des dernières années, s'inscrivent toutefois en porte-à-faux avec les perspectives conjoncturelles. Le gouvernement rejette ces deux interventions parlementaires non financées, qui pèseraient lourdement sur des finances cantonales déjà confrontées à des perspectives conjoncturelles incertaines et pourraient faire retomber le canton dans la spirale de l'endettement. Si les interventions étaient adoptées dans la nouvelle situation de politique financière, la dette du canton de Berne s'accroîtrait de près d'un milliard de francs au cours des quatre prochaines années, sur la base des prévisions en matière de recettes fiscales à la mi-octobre 2008. Sans même tenir compte de l'assombrissement notable des perspectives conjoncturelles, les consignes du frein à l'endettement adopté par le peuple bernois en février dernier seraient ainsi violées pour le compte des investissements dès la première année d'application. Un tel scénario est inacceptable pour le gouvernement.

S'agissant du mandat Kohler, qui propose une diminution de la quotité en 2010, l'exécutif est prêt à indiquer au parlement des marges de manœuvre et les conséquences financières pour la planification 2010-2013, de manière à permettre une décision définitive en novembre 2009.

Pour le gouvernement, il ne fait néanmoins aucun doute que le canton de Berne doit prendre des mesures dans le domaine de la fiscalité. Il envisage de mettre en consultation au premier semestre 2009 une révision de la loi sur les impôts pour 2011. Cette révision ciblée, qui s'écarte du principe de l'arrosoir, devrait notamment compenser la progression à froid, exonérer partiellement d'impôts le minimum vital, assouplir le retrait de participations et alléger l'imposition des gains de liquidation. Cette révision législative ne sera toutefois menée à bien que sous réserve de l'évolution conjoncturelle.

#### **Informations complémentaires sur la politique fiscale**

*Le tableau ci-dessous montre l'impact des interventions parlementaires de politique fiscale (« Rabais fiscal 2009 » et « Baisse de la quotité d'impôt à compter de 2010 ») sur le solde de*

financement prévu au budget 2009 et au plan intégré mission-financement 2010 à 2012 qui ont été adoptés par le Conseil-exécutif le 27 août 2008.

**Conséquences des interventions parlementaires « Rabais fiscal 2009 » et « Baisse de la quotité d'impôt à compter de 2010 » pour le solde de financement**

en millions CHF	Budget 2009	Plan intégré mission-financement		
		2010	2011	2012
<i>Solde de financement 27.8.2008</i>	61	120	161	<sup>1)</sup> 151
<i>Motion « Rabais fiscal 2009 »</i>	-150			
<i>Mandat « Baisse de la quotité d'impôt à partir de 2010 »</i>		-150	-155	-160
<i>Nouveau solde de financement</i>	-89	-30	6	-9
<i>Augmentation totale de la dette</i>			-122	
<i>Augmentation annuelle de la dette</i>			-31	

<sup>1)</sup> Ce calcul prévoit la compensation de la progression à froid à hauteur de CHF 90 millions en 2012.

Avec un rabais fiscal en 2009 et une réduction de la quotité d'impôt de 0,10 unité à partir de 2010, la dette augmenterait d'environ CHF 30 millions par an à l'horizon de la période de planification. Ce résultat **ne permettrait pas** de respecter les **consignes** constitutionnelles **de frein à l'endettement** appliquée au compte des investissements (solde de financement positif en moyenne sur la période de planification).

À cet égard, il faut noter que le plan intégré mission-financement 2010 à 2012 prévoit une croissance de la masse salariale de seulement 1,0 %. De plus, la présente planification ne tient pas compte des charges supplémentaires considérables, estimées à CHF 256 millions, qui résulteront à partir de 2012 de la révision de la LAMal au niveau fédéral.

Si les conséquences financières des interventions parlementaires de politique fiscale se cumulent en outre avec les prévisions de recettes fiscales actualisées à la mi-octobre 2008 pour tenir compte de la crise des marchés financiers, la dette augmente massivement non seulement en 2009, mais aussi sur l'ensemble de la période de planification de 2010 à 2012 :

**Impact « cumulé » de l'actualisation des prévisions de recettes fiscales et des interventions parlementaires de politique fiscale « Rabais fiscal 2009 » et « Baisse de la quotité d'impôt à compter de 2010 » sur le solde de financement**

en millions CHF	Budget 2009	Plan intégré mission-financement		
		2010	2011	2012
<i>Solde de financement 27.8.2008</i>	61	120	161	151
<i>Actualisation des prévisions de rentrées fiscales</i>	-85	-191	-334	-287
<i>Motion « Rabais fiscal 2009 »</i>	-150			
<i>Mandat « Baisse de la quotité d'impôt à partir de 2010 »</i>		-150	-155	-160
<i>Nouveau solde de financement</i>	-174	-221	<sup>1)</sup> -328	-296
<i>Augmentation totale de la dette</i>			-1019	
<i>Augmentation annuelle de la dette</i>			-255	

<sup>1)</sup> Ce calcul prévoit la compensation de la progression à froid à hauteur de CHF 90 millions en 2011.

Si les deux interventions parlementaires étaient adoptées dans le contexte de la nouvelle situation de politique financière (situation de mi-octobre 2008), la **dette** du canton de Berne **augmenterait** au total d'un peu plus de **CHF 1 milliard** dans les quatre prochaines années, ce qui constitue un **scénario inacceptable** pour le Conseil-exécutif.

Aux yeux du Conseil-exécutif, l'adoption de ces deux interventions parlementaires **irait clairement à l'encontre de l'objectif de législature poursuivi jusqu'ici** d'une politique financière fiable et stable associée à la poursuite du désendettement. Le Grand Conseil a confirmé cet objectif en diverses occasions, dont la dernière fois lors de la session de novembre 2007.

**La planification active d'un nouvel endettement de l'ordre de CHF 1 milliard**

- *constituerait potentiellement un signal négatif en termes de **politique de promotion** du canton,*
- *ne serait **pas comprise** par la population,*
- *signifierait, compte tenu de la somme énorme qui en jeu, un **revirement radical** par rapport à la politique financière fiable et stable qui a été menée jusqu'ici.*

Le Conseil-exécutif défend la position très claire selon laquelle il ne faut pas en principe **planifier activement ni envisager un nouvel endettement** lorsque celui-ci résulte, par exemple, de dépenses supplémentaires liées à la politique du personnel ou à la politique fiscale sur lesquelles le canton peut influer. Un nouvel endettement n'est acceptable que s'il résulte d'une évolution générale négative liée à des facteurs conjoncturels sur lesquels le canton de Berne n'a aucune influence.

Le Conseil-exécutif considère qu'une **suspension de la réduction de la dette** peut éventuellement être envisagée lorsqu'il est assuré que cette mesure sera **seulement passagère et de courte durée**. Au vu de la difficulté à prévoir les évolutions extérieures et les conditions générales à moyen et long termes qui existait déjà avant la crise des marchés financiers, cette option ne semble guère envisageable dans un « cas normal » pour le Conseil-exécutif. En effet, les risques et les impondérables en matière de politique financière sont beaucoup trop nombreux et importants à l'heure actuelle pour prévoir un scénario de politique financière fiable à moyen et long termes.

Enfin, le Conseil-exécutif rappelle que le **budget 2009** prévoit déjà des **allègements fiscaux sensibles** qui résultent de la révision de 2008 de la loi sur les impôts.

Avec les décisions rendues publiques aujourd'hui, le Conseil-exécutif confirme sa politique financière stable et fiable et envoie, en ces temps d'incertitude, un signal en faveur du pouvoir d'achat des contribuables et du personnel cantonal.

**Note aux rédactions**

Pour tout complément d'information veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

- *M. Urs Gasche, conseiller d'Etat, directeur des finances, au 031 633 43 04 ;*
- *M. Andreas Rickenbacher, conseiller d'Etat, directeur de l'économie publique, au 031 633 48 40.*